



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 6 avril 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^c Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le maire Yves Ducharme, président.

CE-2005-491

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 23 MARS 2005

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 23 mars 2005 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2005-492

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 12 - 67 667,28 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 12 - 244 722,49 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 11 - 4 816,37 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 10 - 371 693,95 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 12, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 12, la liste des réquisitions numéro 11 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 10 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 12	Pièces de comptes à payer	67 667,28 \$	21 au 25 mars 2005
Liste PD numéro 12	Pièces de comptes à payer	244 722,49 \$	21 au 25 mars 2005
Liste des réquisitions numéro 11	Pièces ce comptes à payer	4 16,37 \$	21 au 25 mars 2005
Liste des embauches numéro 10	Embauches de personnel temporaire	371 693,95 \$	14 au 18 mars 2005

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005.

Adoptée

CE-2005-493 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-11 - 246 392,74 \$ - PÉRIODE DU 17 AU 23 MARS 2005

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-11 d'un montant total de 246 392,74 \$ pour la période du 17 au 23 mars 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005.

Adoptée

CE-2005-494 CONTRAT D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS POUR LES SERVEURS ALPHA ET COMPAQ AVEC LA FIRME HEWLETT-PACKARD POUR L'ANNÉE 2005 - 39 783,90 \$

CONSIDÉRANT QUE lors de la fusion, des démarches ont été entreprises pour assurer l'entretien de divers équipements des serveurs Alpha et Compaq;

CONSIDÉRANT QUE la firme Hewlett-Packard, par le contrat numéro 799-0038-95 était responsable de l'entretien des équipements depuis la fusion;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de la firme Hewlett-Packard pour les équipements présentement en utilisation pour les serveurs Alpha et Compaq s'élève au montant de 39 783,90 \$ incluant les taxes pour l'année 2005;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements sont de fabrication de la firme Hewlett-Packard et que cette dernière possède les pièces et l'expertise requise :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'offre de service numéro 799-0038-95 de la firme Hewlett-Packard au montant de 39 783,90 \$ incluant les taxes pour le contrat d'entretien d'équipement HP pour l'année 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13450-554-48615	37 362,80 \$	Réseautique entr. / Équip. inf.
04-13493	2 421,10 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005.

Adoptée

CE-2005-495 ENTENTE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE L'ONTARIO

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Ville de Gatineau, il est nécessaire pour le ministère des Transports de l'Ontario de communiquer certains renseignements à la cour municipale;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de certaines dispositions du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire pour la cour municipale de communiquer certains renseignements au ministère des Transports de l'Ontario;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 67 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q. c. A-2-1), un organisme public peut communiquer un renseignement nominatif sans le consentement de la personne concernée si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 69 de cette loi, la communication des renseignements nominatifs doit être faite de manière à assurer le caractère confidentiel de ces renseignements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente en fait partie intégrante.

Ce comité autorise M^e Annie Crousset à signer l'entente administrative concernant la communication de renseignements entre le ministère des Transports de l'Ontario et la Ville de Gatineau.

De plus, ce comité désigne pour l'application de ladite entente :

- M^e Annie Crousset, coordonnatrice de l'entente;
- M^e Annie Crousset, responsable de la désignation des personnes autorisées à accéder aux renseignements communiqués par le ministère des Transports de l'Ontario. Ils pourront déléguer cette fonction à une personne ou plusieurs autres personnes qu'elle sera chargée d'identifier.

M^e Annie Crousset, responsable de la désignation des personnes autorisées à accéder aux renseignements communiqués par le ministère des Transports de l'Ontario, est elle-même autorisée à accéder aux renseignements et en conséquence, est autorisée à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes, au poste budgétaire 02-12100-431, les fonds requis pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
12100-431	103 305,80 \$	Cour municipale services techniques
04-13493	6 694,20 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005.

Adoptée

CE-2005-496
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2013-559*

SOUMISSION 2004 SP 013 - DEGRÉMONT LTÉE - USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER - PRÉ-CHAT DU PROCÉDÉ DE DÉCANTATION - 2 116 001,06 \$ - PLANS ET DEVIS D'INSTALLATION ET D'ATELIER DE 2 UNITÉS - 108 968,93 \$ - SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Degrémont Ltée, 1375 Transcanadienne, bureau 400, Dorval, Québec, H9P 2W8, pour la fourniture des plans et devis d'installation et d'atelier des équipements pour le procédé Aquadaf mentionné à sa soumission, datée du 21 juin 2004, en vue de la préparation des plans et devis des travaux de modification de l'usine de traitement d'eau potable du secteur d'Aylmer et ce, pour un montant de 108 968,93 \$ incluant les taxes.

QUE ce comité accepte la soumission, au montant révisé de 2 116 001,06 \$ incluant les taxes, de la firme Degrémont Ltée, pour le pré-achat du procédé de décantation de l'usine de traitement d'eau potable du secteur d'Aylmer, en conformité avec sa soumission déposée en date du 21 juin 2004 et sa lettre du 19 août 2004, en incluant la fourniture et l'installation de quatre pompes à turbine verticale plutôt que trois pompes centrifuges horizontales et conditionnellement à l'adjudication du contrat pour les travaux de modifications de ladite usine.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer la lettre de renonciation de recours de la firme Degrémont Ltée, datée du 28 octobre 2004, en cas d'une éventuelle annulation des travaux de modifications de l'usine de traitement d'eau potable du secteur d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30105-002-48616	102 337,48 \$	Honoraires professionnels - Usine d'eau - Aylmer plans et devis
04-13493	6 631,45 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30105-001	15 366,68 \$		Honoraires professionnels - Usine d'eau - Aylmer // Études préparatoires
06-30105-003	804,09 \$		Honoraires professionnels - Usine d'eau - Aylmer // Imprévus
06-30105-002		16 170,77 \$	Honoraires professionnels - Usine d'eau - Aylmer // Plans et devis

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005.

Adoptée

CE-2005-497

SOUSSION 2005 SP 021 - GDG ENVIRONNEMENT LTÉE - CONTRÔLE BIOLOGIQUE SÉLECTIF DES MOUSTIQUES - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - 304 816,25 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme GDG Environnement Ltée, 375, rue Vachon, Cap-de-la-Madeleine, Québec, G8T 8P6, au montant de 304 816,25 \$ incluant les taxes, un contrat pour effectuer le contrôle biologique sélectif des moustiques sur le territoire de la ville de Gatineau, selon l'option 1A et ce, pour une période d'une année, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 février 2005 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2004-1870.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
49200-499-48617	286 266,25 \$	Contrôle des moustiques autres serv. techn.
04-13493	18 550,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005.

Adoptée

CE-2005-498

AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME TECSULT INC. POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES INCLUANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT D'AQUEDUC SUR LA RUE ST-MARIN AINSI QUE LE BOUCLAGE DU RÉSEAU SUR LA RUE LASALLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE la firme Tecsalt Inc. a déposé une offre de services professionnels pour la réalisation des relevés, la préparation des plans et devis et documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour le projet de remplacement de l'aqueduc de la rue St-Marin et de bouclage sur la rue Lasalle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- Autorise la firme Tecsalt Inc. à procéder à la préparation des plans, du cahier des charges et autres documents d'appel d'offres de même qu'à effectuer la surveillance en résidence pour tous les travaux relatifs au remplacement de l'aqueduc de la rue St-Marin ainsi qu'au bouclage du réseau sur la rue Lasalle;
- Autorise la firme Tecsalt Inc. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière;
- Accepte de verser pour la réalisation du mandat, un montant maximum d'honoraires de 22 544,90 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50003-008-48618	21 172,90 \$	Honoraires professionnels - 2005 ING 03 40 aqueduc rue St-marin à Masson-Angers
04-13493	1 372,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-50003-005	1 172,90 \$		Honoraires professionnels - 2005 ING 03 40 // Égout collecteur Mondoux phase 3
11-50003-008		1 172,90 \$	Honoraires professionnels - 2005 ING 03 40 // Aqueduc rue St-Marin à Masson-angers

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005.

Adoptée

CE-2005-499

CONSENTIR UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES AVEC BELL CANADA - RUE DUMAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de consentir une servitude à Bell Canada pour l'installation d'une boîte de distribution sur une partie du lot numéro 1 253 191 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de consentir une servitude à Bell Canada sur une partie du lot numéro 1 253 191, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, tel qu'il est montré au plan préparé par Marc Fournier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8867-F de ses minutes, daté du 4 août 2004, pour l'installation d'une boîte de distribution, le tout pour la somme nominale de 1\$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte soumis par M^e Mario Patry lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

CE-2005-500

CONSENTIR UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES AVEC BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC - IMPASSE DES VENTS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de consentir une servitude à Bell Canada et à Hydro-Québec pour l'installation de lignes de distribution sur une partie des lots numéros 2 898 259 et 2 910 641 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de consentir une servitude à Bell Canada et à Hydro-Québec sur une partie des lots numéros 2 898 259 et 2 910 641, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, tel qu'il est montré au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, sous le numéro de dossier 71017 et le numéro 34373 S de ses minutes, daté du 24 mars 2004, pour l'installation de lignes téléphoniques, de télécommunications et de distribution, le tout pour la somme nominale de 1 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte de servitude soumis par M^e Mario Patry lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

CE-2005-501*
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2012-101*

CONTRIBUTION MUNICIPALE - PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC-VOLET SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE - PROJET DE CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS SUR LA RUE DE TOULOUSE - 277 840 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Waskahegen a soumis à la Commission permanente sur l'habitation une demande de contribution financière pour un projet de construction de 24 logements sociaux;

CONSIDÉRANT QUE cette Commission recommande au conseil municipal de supporter financièrement ce projet soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Logement abordable Québec-volet social et communautaire parce qu'il répond aux critères de sélection de projets établis par cette dernière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'octroyer à la Corporation Waskahegen une contribution municipale de 277 840 \$ pour la construction de 24 logements sociaux sur la rue de Toulouse, le tout conformément aux informations dans le dossier soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Logement abordable Québec-volet social et communautaire.

Sur réception d'une preuve de l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec pour ce projet, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 277 840 \$ à la Corporation Waskahegen, à l'attention de monsieur Gilles Bérubé, 112, avenue de l'Église, Dolbeau-Mistassini, Québec, G8L 4W4, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les règlements d'emprunt numéros 253-2005 et 272-2005.

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation des règlements d'emprunt numéros 253-2005 et 272-2005 par les autorités compétentes.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005 conditionnellement à l'approbation des règlements d'emprunt numéros 253-2005 et 272-2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-502*

RÉSILIATION DE LA VENTE DES LOTS - RUES LE GALLOIS ET DE LA PLAINE
- SECTEUR BELLEVUE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR -
SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Marengère a fait défaut d'exécuter les obligations prévues à son offre d'achat du 22 juin 2004 et ce, malgré les nombreux rappels du Service du greffe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

1. de ne pas donner suite à sa résolution numéro CE-2004-1110 et recommande au conseil de ne pas donner suite à sa résolution numéro CM-2004-702 acceptant la vente à monsieur Mario Marengère des lots numéros 2 309 919, 2 309 945, 2 309 972, 2 309 974, 2 309 979, 2 309 982 et 2 309 987 donc, de ne plus vendre lesdits lots à monsieur Mario Marengère;
2. de confisquer le dépôt versé par le promettant acheteur au montant de 28 000 \$;
3. d'autoriser la mise en vente desdits lots selon la politique d'aliénation des biens immobiliers applicable aux terrains à valeur marchande conventionnelle destinés au grand public.

La vente desdits lots fera l'objet d'une résolution du conseil à cette fin.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-503 **SUBVENTION DE 175 \$ - LES CERCLES DE FERMIÈRES DU QUÉBEC - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre des Cercles de Fermières du Québec, à l'attention de madame Carmen Gilbert, Présidente régionale, 99, rue Raby, Gatineau, Québec, J8L 3J8, à titre de subvention pour les activités des membres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	25 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005.

Adoptée

CE-2005-504 **SUBVENTION DE 200 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB ST-JEAN-BOSCO - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb St-Jean-Bosco – Conseil 12189, à l'attention de monsieur Roger Ménard, 20, rue Booth, Gatineau, Québec, J8Y 3G8, à titre de subvention pour l'organisation d'une soirée reconnaissance.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	100 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005.

Adoptée

CE-2005-505 **SUBVENTION DE 300 \$ - FONDATION LAURE-GAUDREULT - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Fondation Laure-Gaudreault, à l'attention de madame Laurente Lavigne, 148, rue Mayburry, Gatineau, Québec, J9A 2B8, à titre de subvention pour l'organisation d'un quillethon.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	100 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions
11403-972	100 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005.

Adoptée

CE-2005-506 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA FONDATION DU CLSC ET CHSLD DE GATINEAU - 12 MAI 2005 - 160 \$ ET SUBVENTION DE 50 \$ DU CONSEILLER SIMON RACINE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les conseillers André Levac et Richard Côté à participer à une activité organisée au profit de la Fondation du CLSC et CHSLD de Gatineau, le 12 mai 2005.

De plus, ce comité autorise monsieur Simon Racine à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 210 \$ à l'ordre de la Fondation du CLSC et CHSLD de Gatineau, à l'attention de monsieur Roger Paradis, 777, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8R2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	65 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11401-972	95 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005.

Adoptée

CE-2005-507 **PARTICIPATION DE MESSIEURS PIERRE PHILION ET RICHARD CÔTÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS - 250 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Pierre Philion et Richard Côté à participer à une activité organisée par Legault Roy, Avocat au profit de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais qui aura lieu le 22 août 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Legault Roy en fiducie, à l'attention de madame Ghislaine Mineault, 85, rue Bellehumeur, bureau 260, Gatineau, Québec, J8T 8B7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	125 \$	Pierre Phillion – de Saint-Raymond/Vanier subventions
11413-972	125 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005.

Adoptée

CE-2005-508

PARTICIPATION DE MADAME LOUISE POIRIER ET DE MESSIEURS SIMON RACINE ET JOSEPH DE SYLVA AU 18^e COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE QUI SE TIENDRA À GATINEAU DU 11 AU 13 MAI 2005 - 450 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Louise Poirier, messieurs Simon Racine et Joseph De Sylva à participer au 18^e colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra à Gatineau du 11 au 13 mai 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de Les Arts et la Ville, 870, avenue de Salaberry, bureau 302, Québec, Québec, G1R 2T9, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72135-311	450 \$	Commission des arts congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005.

Adoptée

CE-2005-509

PARTICIPATION DE MADAME DENISE LAFERRIÈRE AU 18^e COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE QUI SE TIENDRA À GATINEAU DU 11 AU 13 MAI 2005 - 150 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Denise Laferrière à participer au 18^e colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra à Gatineau du 11 au 13 mai 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de Les Arts et la Ville, 870, avenue de Salaberry, bureau 302, Québec, Québec, G1R 2T9, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30017	150 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005.

Adoptée

CE-2005-510

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DE LEUCAN-OUTAOUAIS - 8 AVRIL 2005 - 300 \$ ET SUBVENTION DE 175 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Marc Bureau, Joseph De Sylva et Richard Côté à participer à une activité spéciale le 8 avril 2005, au profit de Leucan-Outaouais.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 175 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 475 \$ à l'ordre de L'espoir d'un ange – Leucan-Outaouais, Case postale 84026, Gatineau, Québec, J8P 7R8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	100 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11409-972	100 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11407-972	50 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	100 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005.

Adoptée

Madame la conseillère Louise Poirier quitte son siège.

CE-2005-511

MUTATION DE MONSIEUR RENÉ GIROUARD AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - ATELIERS MÉCANIQUES - SECTEUR DE MASSON-ANGERS, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement a demandé une modification à sa structure organisationnelle afin que monsieur René Girouard soit réaffecté;

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement du Service des opérations de terrain (ateliers mécaniques), il y aurait lieu d'apporter la modification suivante à la structure organisationnelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la modification suivante :

- Procéder à la mutation de monsieur René Girouard au poste de contremaître de jour aux ateliers mécaniques, secteur Est. Le poste de contremaître – quart de soir ou de nuit, aux ateliers mécaniques, secteur Centre-Ouest sera comblé temporairement afin d'analyser certains éléments de la structure.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire auquel cet employé est affecté et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005.

Adoptée

CE-2005-512

MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR MICHEL LEVERT AU POSTE D'OPÉRATEUR III - EAU POTABLE - USINE DE BUCKINGHAM AU SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur III – Eau potable à l'usine de Buckingham au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Michel Levert au poste d'opérateur III – Eau potable au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Michel Levert est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Levert sera établi conformément à l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de l'ex-C.U.O., section 1504 soit Opérateur III, échelon 6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41215-114 – Usine d'eau potable - Buckingham – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005.

Adoptée

CE-2005-513

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR YVES RENÉ DE COTRET AU POSTE D'OPÉRATEUR D'ÉCUREUR D'ÉGOUT AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE-EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur d'écureur d'égout au Service des opérations de terrain, Centre-Est, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Yves René De Cotret au poste d'opérateur d'écureur d'égout au Service des opérations de terrain, Centre-Est, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Yves René De Cotret est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. De Cotret sera celui de la classe VII de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41510-114 – Entretien – Réseaux d'égout – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005.

Adoptée

CE-2005-514

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR RICHARD LETANG AU POSTE D'OUVRIER DE RÉSEAU AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE-EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'ouvrier de réseau au Service des opérations de terrain, Centre-Est, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Richard Letang au poste d'ouvrier de réseau au Service des opérations de terrain, Centre-Est, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Richard Letang est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Letang sera celui de la classe VI de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41310-114 – Réseau d'aqueduc – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005.

Adoptée

CE-2005-515

DÉMISSION DE MONSIEUR RICHARD JOANISSE AU POSTE DE MÉCANICIEN AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Joannis occupant le poste de mécanicien au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de monsieur Richard Joannis, mécanicien au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, à compter du 8 mars 2005.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Richard Joannis les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Richard Joannis de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005.

Adoptée

CE-2005-516*

RÈGLEMENT HORS COUR - SYLVIE ST-PIERRE c. VILLE DE GATINEAU - BLESSURES CORPORELLES SUITE À UNE CHUTE SUR LA PISTE CYCLABLE À LIMBOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 mars 2002, la firme Bélec & Associés intentait une poursuite contre la Ville de Gatineau pour des blessures corporelles qui auraient été occasionnées à leur cliente, madame Sylvie St-Pierre, suite à une chute survenue sur la piste cyclable de Limbour le 21 août 2001 alors qu'elle circulait en patin à roues alignées;

CONSIDÉRANT QUE leur poursuite s'élevait à 82 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 45 000 \$ en capital, intérêt et frais;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement du présent litige pour une somme de 45 000 \$ en capital, intérêt et frais.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds d'auto-assurance de l'ex-Ville de Gatineau la somme de 45 000 \$ pour donner suite à la présente.

Le Service des affaires juridiques est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19111-991	45 000 \$	Auto-assurance ex-Gatineau dommages-intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13330	45 000 \$		Affectation fonds d'auto-assurance // Dommages-intérêts
19111-991		45 000 \$	Auto-assurance ex-Gatineau // Dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} avril 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-517

SOUMISSION 2005 SP 026 - VAL-MAR CONSTRUCTION - TRAVAUX ÉLECTRIQUES ET AMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT DE L'ÉDIFICE JOHN-R.-LUCK - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 122 142,18 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Val-Mar Construction, 88, chemin Lamoureux, Cantley, Québec, J8V 3M6, pour les travaux électriques et l'aménagement d'une partie du bâtiment situé au 280, boulevard Maloney Est, au montant total de 122 142,18 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 mars 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50009-001	60 696,55 \$	Remise aux normes – Édifice John-R.-Luck
Futur FDI	54 012,50 \$	Remise aux normes – Édifice John-R.-Luck
04-13493	7 433,13 \$	TPS à recevoir ristourne
TOTAL	122 142,18 \$	

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
12900-532 03-10110	54 012,50 \$	54 012,50 \$	Édifice John-R.-Luck // Entr. des édifices Dépense immobilisable financée par activité fin.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 avril 2005.

Adoptée

CE-2005-518

SUBVENTION DE 400 \$ - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'Association du hockey mineur de Masson-Angers, à l'attention de madame Liette Mineault, 38, rue de Grandpré, Gatineau, Québec, J8M 1H6, à titre de subvention pour la participation de l'équipe Les Voyageurs de Papineau Atome BB à la Coupe Dodge qui aura lieu à St-George de Beauce du 13 au 17 avril 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11416-972	300 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 avril 2005.

Adoptée

DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À UNE CORRECTION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 79-1-2005 ADOPTÉ PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU LE 9 FÉVRIER 2005

Le greffier de la Ville de Gatineau dépose un procès-verbal, certifiant qu'en vertu des dispositions de la Charte de la Ville, il a corrigé une erreur cléricale à l'article 10 du règlement numéro 79-1-2005 adopté par le comité exécutif le 9 février 2005 et ce, en biffant dudit article les lettres et chiffres suivants : CE-2003-248.

La correction apportée audit règlement est également déposée.

MME JOCELYNE HOULE
 Maire suppléante et vice-présidente
 Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
 Greffier et secrétaire
 Comité exécutif